

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 25 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (Cabinet Walid TLILI) et Zied KHEDIMALLAH (Audit & Consulting Business).

## BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Actifs</b>			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	168 365	115 808
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	171 952	29 883
AC3	Créances sur la clientèle	6 296 900	5 607 983
AC4	Portefeuille-titres commercial	1 300 057	1 045 641
AC5	Portefeuille d'investissement	285 188	222 184
AC5B	Titres mis en équivalence	9 563	8 350
AC6	Valeurs immobilisées	85 093	119 569
AC7	Autres actifs	492 878	174 365
<b>Total des actifs</b>		<b>8 809 996</b>	<b>7 323 784</b>
<b>Passifs</b>			
PA1	Banque Centrale et CCP	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 365 405	538 662
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	5 175 577	4 691 776
PA4	Emprunts et ressources spéciales	1 001 711	1 303 224
PA5	Autres passifs	446 995	179 999
<b>Total des passifs</b>		<b>7 989 688</b>	<b>6 713 661</b>
<b>Intérêts Minoritaires</b>		<b>217 036</b>	<b>140 996</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1	Capital	170 000	170 000
CP2	Réserves	330 724	216 586
CP6	Résultat de l'exercice	102 548	82 541
<b>Total des Capitaux propres</b>	<b>12</b>	<b>603 272</b>	<b>469 127</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>8 809 996</b>	<b>7 323 784</b>

# ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre

(Unité en mille dinars)

Notes

31/12/2016

31/12/2015

## Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données		640 583	452 056
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		97 053	62 203
	B- En faveur de la clientèle		543 530	389 853
HB2	Crédits documentaires		453 941	365 510
HB3	Effets et autres créances donnés		749 000	-
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>13</b>	<b>1 843 524</b>	<b>817 566</b>

## Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés		1 099 075	1 270 399
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		1 099 075	1 270 399
HB5	Engagements sur titres		19 345	3 845
	A- Participations non libérées		19 345	3 845
	B- Titres à recevoir		-	-
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>13</b>	<b>1 118 420</b>	<b>1 274 244</b>

## Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçus		272 601	319 273
HB7	Garanties reçues		156 067	125 107
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances	<b>14</b>	40 967	-
	C- Garanties reçues de la clientèle	<b>14</b>	115 100	125 107
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>428 668</b>	<b>444 380</b>

# ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre

(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	5	1 405 440	382 892
PR2	Commissions (en produits)	6	1 81 617	62 738
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7	1 93 187	72 557
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	8	1 3 558	1 588
<b>Total produits bancaires</b>			<b>583 802</b>	<b>519 775</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	9	1 (257 835)	(230 876)
CH2	Commissions encourues		(6 147)	(9 019)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(193)	
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(264 175)</b>	<b>(239 895)</b>
<b>Total Produit net bancaire</b>			<b>319 627</b>	<b>279 880</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	0	2 (63 383)	(61 257)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1	2 (3 109)	(8 585)
PR7	Autres produits d'exploitation	2	2 43 626	77 008
CH6	Frais de personnel		(103 790)	(101 543)
CH7	Charges générales d'exploitation		(35 951)	(80 744)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 826)	(10 082)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>142 194</b>	<b>94 678</b>
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(5 143)	(12 232)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	3	2 368	7 181
CH11	Impôt sur les bénéfices	4	2 (22 535)	(8 172)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>114 884</b>	<b>81 455</b>
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(7 156)	-
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(5 180)	1 085
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>102 548</b>	<b>82 541</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
<b>Résultat après modification comptable</b>			<b>102 548</b>	<b>82 541</b>

# ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre

(Unité en mille dinars)

	Notes	2016	2015
<b>Activité d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		617 567	464 460
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(320 566)	(234 290)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		(9 735)	(92 282)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		501 940	(4 220)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(522 976)	(685 086)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle		393 326	67 982
Titres de placement	(*)	(305 601)	(1 153 883)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(*)	(97 292)	(104 421)
Sommes reçues des débiteurs divers		(283 580)	407 862
Impôt sur les bénéfices		(25 659)	(3 876)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(52 576)</b>	<b>(1 337 753)</b>
<b>Activité d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 558	1 588
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		117 042	(1 154)
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(20 015)	(5 303)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>100 585</b>	<b>(4 869)</b>
<b>Activité de financement</b>			
Emission d'actions		-	120 000
Emission d'emprunts		(291 163)	99 125
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(14 091)	(9 345)
Dividendes versés	(*)	(6 395)	(5 115)
Autres flux de financement		77 105	16 701
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>		<b>(234 544)</b>	<b>221 366</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		14 237	9 259
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>(172 299)</b>	<b>(1 111 998)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>	(*)	<b>(435 007)</b>	<b>676 991</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	25	<b>(607 307)</b>	<b>(435 007)</b>

(\*) Les chiffres de l'exercice 2015 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos au 31 Décembre 2016

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

## 1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

## 2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

### 2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

### 2.2- Règles d'évaluation des engagements

#### Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2016, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

#### Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

#### Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

### Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 11 878 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

### Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 36 232 MD et une reprise de 7067 MD au titre de l'exercice 2016;

#### 2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées

correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

### 2.1.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
  - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

### 2.1.3. Impôts sur le résultat

#### • Impôts courants

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

#### • Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

#### • Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

### **3- Présentation des états financiers consolidés de synthèse:**

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».



### 3.1-Périmètre, méthodes et règles de consolidation

#### • Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 12 entités au 31/12/2016 :

- 11 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2016	2015		
Banque de l'Habitat	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
SICAF BH Epargne Investissement	53,17	53,16	Intégration Globale	Tunisie
Société STIMEC	43,03	42,64	Intégration Globale	Tunisie
Société SIFIB	62,28	62,11	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	9,22	15,21	Intégration Globale	Tunisie
Assurances SALIM	33,90	31,94	Intégration Globale	Tunisie
Société SIM SICAR	52,91	52,68	Intégration Globale	Tunisie
Société SOPIVEL	58,42	57,00	Intégration Globale	Tunisie
Société Général Recouvrement	77,48	77,00	Intégration Globale	Tunisie
Modern Leasing	54,08	53,47	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Placement	76,44	75,57	Intégration Globale	Tunisie
S M T (*)	-	35,86	Intégration Globale	Tunisie
TFB	44,28	43,41	Mise en équivalence	France

(\*) La société moderne de titrisation est exclue du périmètre de consolidation au 31/12/2016

#### • Méthodes de consolidation

##### ***Sociétés consolidées par intégration globale***

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit par la présentation de ces créances parmi l'encours de la clientèle du groupe.

### *Sociétés mises en équivalence*

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence" ;
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des

obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

### Règles de consolidation

#### - Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

##### *Coût d'acquisition des titres*

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

##### *Ecart d'acquisition*

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

##### *Ecart d'évaluation*

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

#### - Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

#### - Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### **3- Notes explicatives**

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

#### **3.1-ACTIFS**

##### **Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie**

	31/12/2016	31/12/2015
Caisse en dinars	30 045	24 515
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	66 684	20 188
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	64 195
Créances rattachées	1 882	1 320
Comptes de Chèques Postaux	278	256

Trésorerie Générale de Tunisie	1 201	2 794
Provisions pour dépréciation	(209)	(209)
<b>Total</b>	<b>168 365</b>	<b>115 808</b>

#### Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2016	31/12/2015
Prêts interbancaires	99 699	25 000
Organismes financiers spécialisés	72 447	5 066
Provisions sur Comptes ordinaires banques	(194)	(183)
<b>Total</b>	<b>171 952</b>	<b>29 883</b>

#### Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2016, les créances nettes sur la clientèle totalisent 6 296 901 mille dinars contre 5 607 983 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Encours à la clientèle	6 393 083	5 503 464
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	239 830	240 322
Créances contentieuses	473 760	470 996
Échéances à recouvrer en principal	419 751	382 196
Créances rattachés	29 475	24 631
Intérêts perçus d'avance	(21 712)	(8 466)
<b>Créances à la clientèle brutes (*)</b>	<b>7 534 187</b>	<b>6 613 143</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(812 393)	(632 493)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(163 661)	(134 477)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(78 474)	(68 918)
Intérêts et autres produits réservés	(182 758)	(169 272)
<b>Total Net</b>	<b>6 296 901</b>	<b>5 607 983</b>

(\*) Au 31/12/2016, les créances brutes sur la clientèle totalisent 7 534 187 mille dinars contre 6 613 143 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Compte courant débiteur	567 480	481 703	85 777
Crédits commerciaux et industriels	3 590 466	3 273 563	316 903
Immobilier promoteur	1 004 451	779 024	225 427
Immobilier acquéreur contractuel	329 008	338 217	(9 209)
Immobilier acquéreur ressources propres	994 189	986 787	7 402
Autres concours à la clientèle	369 624	231 586	138 038
Crédits sur ressources spéciales	474 207	490 929	(16 722)
Autres	204 762	31 334	173 428
<b>Total des crances brutes (*)</b>	<b>7 534 187</b>	<b>6 613 143</b>	<b>921 044</b>

#### Note 4- Portefeuille titrescommerciaux

Au 31/12/2016, le portefeuille titre commercial totalise 1 300 057 mille dinars contre 1 045 641 mille dinars au 31/12/2015 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	35 856	42 800
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	358
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement) (*)	1 153 883	849 153
Titres de placement émis par des établissements de crédit	25 547	37 746
Autres titres de placement	37 370	82 052
<b>Total 1 (*)</b>	<b>1 252 996</b>	<b>1 012 109</b>
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction	80	-
Créances rattachées aux titres de placement	47 387	33 488
Charges constatées d'avance sur titres de transaction	48	44
Provisions sur titres de placements	(454)	-
<b>Total 2</b>	<b>47 061</b>	<b>33 532</b>
<b>Total Net (1+2)</b>	<b>1 300 057</b>	<b>1 045 641</b>

(\*)Les bons de trésors ont été reclassés en 2015 parmi les titres de placement pour le besoin de la comparabilité.

Le mouvement brut du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2015	Acquisi- tion	Cession	Reclass	31/12/2016
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	42 800	-	(6 944)	-	35 856
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	358	-	(18)	-	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	849 153	304 730	-	-	1 153 883
Titres de placement émis par des établissements de crédit	37 746	2 725	(14 924)	-	25 547
Autres titres de placement	82 052	-	(44 682)	-	37 370
<b>Total</b>	<b>1 012 109</b>	<b>307 455</b>	<b>(66 568)</b>	<b>-</b>	<b>1 252 996</b>

#### Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 285 188 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 222 184 mille dinars au 31 décembre 2015.

La baisse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2015 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds à capital risques	166 885	106 841
Autres titres de participation	196 525	176 453
Créances rattachés sur titres de participation	7 032	4 456
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(50 392)	(47 221)
Provisions pour dépréciation des autres titres	(34 862)	(18 345)
<b>Total Net (1+2)</b>	<b>285 188</b>	<b>222 184</b>

#### Note 6 -Valeurs Immobilisées

Le poste valeurs immobilisés présente un solde net de 85 093 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 119 569 mille dinars au 31 décembre 2015.

	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	15 797	5 542
Immobilisations corporelles	167 929	187 421

Immobilisations en cours	5 303	6 438
Amortissements des immobilisations	(99 209)	(79 013)
Provisions pour dépréciation des immobilisations	(4 727)	(819)
<b>Total Net</b>	<b>85 093</b>	<b>119 569</b>

### Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 475 414 mille dinars contre 174 365 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Avances au personnel	9 830	10 268
Prêts au personnel	20 913	22 090
Etat et collectivités locales	14 801	11 715
Débiteurs divers	445 683	129 263
Charges reportées	1 651	1 029
<b>Total Net</b>	<b>492 878</b>	<b>174 365</b>

### 3.2- PASSIFS

#### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 1 365 405 mille dinars contre 538 662 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	317 350	107 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	847 950	366 000
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	191 235	56 744
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 430	2 069
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	6 440	6 849
<b>Total</b>	<b>1 365 405</b>	<b>538 662</b>

#### Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 5 175 577 mille dinars contre 4 691 777 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires	1 556 632	1 447 790
Dettes rattachées	3 237	4 137
Comptes d'épargne	1 681 349	1 568 109
Comptes à échéance	1 070 978	805 332
Bons à échéance et valeurs assimilées	665 522	697 538
Dettes rattachées	30 675	26 147
Charges constatées d'avance	(4 675)	(3 429)
Autres sommes dues	171 859	146 153
<b>Total</b>	<b>5 175 577</b>	<b>4 691 777</b>

## Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 1 001 710 mille dinars contre 1 303 224 mille dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Fonds budgétaires	573 684	587 775
Ressources extérieures	105 863	120 878
Dettes rattachées aux ressources spéciales	576	640
Emprunts obligataires	52 335	319 854
Autres emprunts matérialisés	165 749	140 966
Emprunts subordonnés	90 427	126 414
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	7 614	6 670
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	3 879	10
Autres fonds empruntés	1 514	-
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	69	17
<b>Total</b>	<b>1 001 710</b>	<b>1 303 224</b>

## Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 446 995 mille dinars contre 179 999 mille dinars au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Organismes sociaux	3 211	3 205
Personnel	28	402
Etat et collectivités locales	18 304	7 653
Fournisseurs	35 078	26 529
Commissions de garantie et de change	1 647	1 277
Exigibles après encaissement	79 115	30 554
Siège et succursales	-	6 530
Provisions pour risques et charges	74 391	33 377
Impôts sur les sociétés	20 144	15 620
Comptes de régularisation passifs	54 422	49 324
Divers	160 655	5 528
<b>Total</b>	<b>446 995</b>	<b>179 999</b>

## 3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres</b>		
Capital souscrit	170 000	170 000
Réserves consolidés	330 724	216 586
Résultat de l'exercice	102 548	82 541
<b>Total</b>	<b>603 272</b>	<b>469 127</b>

Les capitaux propres de l'exercice se détaillent par société comme suit :

	Capitaux propres 2016			Capitaux propres 2015		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	463 821	104 603	568 424	389 867	81 901	471 768
SICAF BH Epargne Investissement	294	-181	113	390	-422	-33
TFB	-2 845	-5 142	-7 987	-20 429	-12 232	-32 661
Société STIMEC	-350	-178	-528	-318	-33	-350
Société SIFIB	660	-543	116	2 109	-1 528	581
SICAV BH-Obligataire	7 666	445	8 111	-242	837	594
Assurances SALIM (*)	12 031	-1 113	10 919	5 679	7 065	12 744
Société SIM SICAR	-122	-543	-664	751	-1 203	-452
Société SOPIVEL	9 396	1 918	11 313	2 022	4 161	6 183
Société Général Recouvrement	2 667	196	2 863	2 433	446	2 879
Modern Leasing (*)	8 852	3 047	11 899	6 148	3 519	9 667
SICAV BH-Placement	-1 346	40	-1 306	-1 297	30	-1 267
Société Moderne de titrisation	0	0	0	-526	-1	-526
<b>Total</b>	<b>500 724</b>	<b>102 548</b>	<b>603 272</b>	<b>386 586</b>	<b>82 541</b>	<b>469 127</b>

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2016 se détaillent par société comme suit :

	Intérêts minoritaires 2016			Intérêts minoritaires 2015		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	0	0	0	0	0	0
SICAF BH Epargne Investissement	6 813	-159	6 654	6 918	-392	6 525
TFB	0	0	0	0	0	0
Société STIMEC	-362	-236	-597	135	-496	-362
Société SIFIB	1 389	-329	1 060	1 485	-143	1 341
SICAV BH-Obligataire	157 902	4 375	162 278	86 586	1 725	88 312
Assurances SALIM (*)	19 646	-2 009	17 637	23 659	-2 624	21 035
Société SIM SICAR	6 667	-483	6 184	6 730	-357	6 373
Société SOPIVEL	5 279	1 366	6 645	1 938	1 055	2 992
Société Général Recouvrement	791	57	848	727	126	853
Modern Leasing (*)	13 389	2 587	15 976	14 045	36	14 081
SICAV BH-Placement	341	12	353	356	9	365
Société Moderne de titrisation	0	0	0	-496	-23	-519
<b>Total</b>	<b>211 854</b>	<b>5 182</b>	<b>217 036</b>	<b>142 081</b>	<b>-1 085</b>	<b>140 996</b>



#### 4- ENGAGEMENT HORS BILAN

##### Note 13 - Engagements donnés

###### Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Passifs eventuels</b>	<b>97 053</b>	<b>1 746 471</b>	-
Caution et aval	97 053	543 530	-
Crédit documentaire	-	453 941	-
Actifs donnés en garantie	-	749 000	-

###### Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements donnés</b>	-	<b>1 099 075</b>	<b>19 345</b>
de financement	-	1 099 075	-
sur titres	-	-	19 345

##### Note 14 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>40 967</b>	<b>115 100</b>	-
de garantie de la clientèle	40 967	115 100	-

#### 3.5- ETAT DE RESULTAT

##### Note 15 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 405 440 mille dinars au 31/12/2016 contre 382 892 mille dinars au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 921	4 140
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	80	34
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	5 132	5 309
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	312 807	284 882
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	36 547	39 629
Intérêts de retard sur crédits	12 434	15 031
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	11 763	11 866
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	778	128
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	37	64
Reports sur opérations de change à terme de couverture	7 584	7 633
Commissions sur engagements de garantie	8 971	8 527

Commissions sur lettres de garantie	1 022	975
Commissions de compte sur opérations de crédit	1 539	1 244
Commissions de découvert sur opérations de crédit	3 761	3 181
Commissions sur billets de trésorerie	65	248
<b>Total</b>	<b>405 441</b>	<b>382 892</b>

#### Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent 81 617 mille dinars au 31/12/2016 contre 62 738 mille dinars au 31/12/2015. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Commissions sur effets chèques et opérations diverses</b>	<b>37 413</b>	<b>31 882</b>
Commissions sur effets à l'encaissement	64	48
Commissions sur effets à l'escompte	530	410
Commissions sur opérations diverses sur effets	505	460
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	10 170	9 595
Commissions sur opérations de virements	13 513	10 330
Commissions sur opérations sur titres	2	7
Frais de tenue des comptes	12 629	11 032
<b>Commissions sur commerce extérieur et change</b>	<b>4 072</b>	<b>3 560</b>
Commissions sur domiciliation et modification de titres	204	159
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 722	3 111
Commissions sur virements et chèques en devises	146	290
<b>Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux</b>	<b>1 430</b>	<b>1 340</b>
<b>Autres commissions</b>	<b>30 251</b>	<b>25 956</b>
Commissions sur opérations monétiques	5 493	4 929
Commissions d'étude	17 437	14 375
Commission de gestion	2 466	2 794
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	4 855	3 858
<b>Primes émises nettes</b>	<b>8 451</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>81 617</b>	<b>62 738</b>

#### Note 17- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 93 187 mille dinars contre 72 557 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Produits sur BTA	69 549	54 545
Charges sur BTA	-	-
Produits sur BTCT	-	64
Produits sur emprunts nationaux	2	3
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	8 998	8 821
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	401	435
Gains nets sur opérations de change	14 237	8 689
<b>Total</b>	<b>93 187</b>	<b>72 557</b>

## Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2016, le revenu du portefeuille d'investissement est de 3 558 mille dinars contre 1 588 mille dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	3 454	1 572
Tantièmes et jetons de présence perçus	104	16
<b>Total</b>	<b>3 558</b>	<b>1 588</b>

## Note 19 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2016, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 257 835 mille dinars contre 230 876 mille dinars au 31/12/2015 détaillés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(12 050)	(4 205)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(9 086)	(124)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(18 858)	(28 826)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(315)	(423)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(54 411)	(51 440)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(96 650)	(95 548)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 467)	(924)
Intérêts sur ressources spéciales	(7 067)	(8 958)
Emprunts obligataires	(17 809)	(12 616)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(34)	(21)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(33 414)	(22 462)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(342)	(1 147)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(6 332)	(4 182)
<b>Total</b>	<b>(257 835)</b>	<b>(230 876)</b>

## Note 20 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 63 383 mille dinars au 31 décembre 2016 contre 61 257 mille dinars au 31 décembre 2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(127 330)</b>	<b>(114 396)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(72 805)	(49 660)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(36 232)	(44 382)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(11 878)	(11 575)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(14 510)	(8 779)
Variation de la provision pour sinistres	(634)	
Pertes sur créances couvertes par des provisions	12 739	
Variation des autres provisions techniques	(4 010)	
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>63 947</b>	<b>53 139</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	50 819	55 227
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	7 067	1 971
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	6 061	(4 059)
<b>Total</b>	<b>(63 383)</b>	<b>(61 257)</b>

## Note 21- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 3 109 dinars au 31 décembre 2016 contre 8 585 dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(7 987)</b>	<b>(12 464)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 499)	(5 283)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(5 458)	(7 181)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	(30)	-
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>4 877</b>	<b>3 879</b>
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 901	350
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	976	3 529
<b>Total</b>	<b>(3 109)</b>	<b>(8 585)</b>

## Note 22 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2016, les autres produits d'exploitation totalisent 43 626 dinars contre 77 008 dinars au 31/12/2015 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Autres produits accessoires	10 693	15 605
Produits sur opérations d'assurance	4 617	17 508
Autres charges non imputables	27 321	43 445
Récupération de frais postaux	194	129
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	802	321
<b>Total</b>	<b>43 626</b>	<b>77 008</b>

## Notes 23 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 368 dinars au 31 décembre 2016 contre 7 181 dinars au 31/12/2015 détaillé ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Pertes provenant des activités ordinaires</b>	<b>(13)</b>	<b>(270)</b>
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(258)
Pertes exceptionnelles	(13)	(12)
<b>Gains provenant des activités ordinaires</b>	<b>381</b>	<b>7 451</b>
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	248	531
Profits exceptionnels	133	6 920
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>7 181</b>

### 3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les chiffres de l'exercice 2015 ont été retraités suite au reclassement des BTA de titres de transaction en titres de placement

#### Notes 25 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2016 ont atteint un montant de 607 307 mille dinars contre 435 007 mille dinars en fin de période 2015, soit une variation négative de 172 300 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2016	2015	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(52 576)	(1 337 753)	1 285 177
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	100 585	(4 869)	105 454
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(234 544)	221 366	(455 910)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	14 237	9 259	4 978
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>(172 299)</b>	<b>(1 111 998)</b>	<b>939 699</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(435 007)	676 991	(1 111 998)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(607 307)</b>	<b>(435 007)</b>	<b>(172 300)</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2016	2015
Caisse en dinars	30 045	25 012
Caisse en devises	543	544
Change manuel	2 730	2 205
Avoirs chez la BCT en dinars	55 613	10 350
Comptes IBS	11 071	9 838
Avoirs chez la BCT en devises	65 211	73 536
Prêts à la BCT en dinars < 90 j	-	14 117
Comptes de chèques postaux-CCP	278	256
Comptes ordinaires TGT en dinars	1 201	3 320
Comptes Nostri en dinars	8 095	6 682
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	30 000	31 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	-	115 382
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	35 856	21 495
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(847 950)	(692 000)
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	(56 744)
<b>Total</b>	<b>(607 307)</b>	<b>(435 007)</b>

### 3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

En prévision de la couvertures de ses engagements futurs vis à vis de son personnel, la Banque a conclu un contrat assurance vie capitalisation avec les assurances SALIM pour faire face aux prestations prises en charges par la banque dans le cadre du plan d'assainissement.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE  
DE LA « BANQUE DE L'HABITAT » AU TITRE DE  
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires  
de la Banque de l'Habitat -BH-**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés de la Banque de l'Habitat -BH- arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

**I. Rapport sur les états financiers consolidés**

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la « Banque de l'Habitat -BH- », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction de la Banque de l'Habitat est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

### 3. Justification de l'opinion avec réserves

#### 3.1 L'étendue de nos investigations a été limitée par les difficultés suivantes :

- Le défaut de réponse de 99 avocats sur les 110 sollicités à nos demandes d'informations ;
- L'indisponibilité d'états financiers récents pour certaines relations de la Banque. Cette limitation couvre également certains clients dont les engagements auprès du système financier dépassent cinq millions de dinars;
- L'inexistence de notations attribuées par des agences spécialisées pour les clients cotés en bourse ou ceux dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de la majorité des garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- Le défaut d'actualisation des certificats de propriété des biens hypothéqués et de mise à jour des informations sur la situation juridique des garanties consenties par les clients à la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés;
- L'indisponibilité d'états financiers audités arrêtés au 31 décembre 2016 pour la majorité des relations dont la banque détient une participation dans leur capital directement ou via fonds gérés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements. Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;
- L'absence de justification de la recouvrabilité des actifs comptabilisés au titre des demandes d'indemnisation de sinistres déposées auprès de compagnies d'assurance. Ces actifs portant sur un montant de 5 382 KDT ont fait l'objet, au cours des exercices antérieurs, d'une provision à hauteur de 1 481 KDT;
- L'existence de suspens débiteurs et créditeurs au niveau des comptes abritant les mouvements relatifs aux valeurs de la clientèle gérées par la Banque respectivement pour 281 815 KDT et 361 241 KDT. Les suspens en question, qui sont en instance de justification et d'apurement, ont été provisionnés, au cours des exercices antérieurs, à hauteur de 11 772 KDT ;
- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaleurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 15 KDT (débit) et 74 KDT (débit) ;

#### 3.2 La méthode de consolidation retenue par le Groupe BH, repose sur la prise en compte de la part groupe dans les réserves consolidées et le résultat consolidé sur la base des réserves individuelles et des résultats individuels des sociétés filiales retraités par élimination de toutes les opérations réciproques y compris celles n'ayant pas d'impact sur le résultat du Groupe.

Dans le cadre de la mécanisation des états financiers consolidés entamée par le groupe, certaines techniques de consolidation des comptes sont susceptibles d'être modifiées dont notamment la migration vers la méthode de partage basée sur l'élimination exclusive des opérations réciproques ayant un impact sur le résultat du Groupe qui devrait aboutir à un partage nettement différent.

#### 3.3 Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas

été confirmés auprès des services du Ministère des finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des finances.

#### 3.4 Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

La banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » et de la société STIMEC relatifs à l'exercice 2016.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels des dites sociétés, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH- relatifs à l'exercice 2016.

#### 4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « 3. Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat –BH- au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent un montant de 617 919 KDT au 31 décembre 2016. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 17 842 KDT et par des agios réservés à hauteur de 3 075 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de sociétés s'élèvent à 121 463 KDT au 31 décembre 2016. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « ASSURANCES SALIM » arrêtés au 31 décembre 2016, la société « ASSURANCES SALIM » a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2016,



- ✓ Les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2016, 40,29 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.
  - ✓ Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,59 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10 % prévu par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2016, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).  
Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

## **II. Rapport sur d'autres obligations réglementaires**

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2016.

**Tunis, le 25 avril 2017**

Les Commissaires Aux Comptes

**C WT**  
**Cabinet Walid TLILI**

**Walid TLILI**

**ACB**  
**Audit Et Consulting Business**

**ZIED KHEDIMALLEH**